

# **R.P.I Aubinges - Morogues- Parassy**

## **Compte-rendu du 1<sup>er</sup> conseil d'école le 8 novembre 2019**

### **à PARASSY.**

#### **Membres présents :**

Mesdames Collin, Van Iersel, Gillet, Bertin, Foltier, Fiault, Fondrillon et Moreau, parents élus.  
Madame Pinson, maire de Parassy, M. Clavier, maire de Morogues, Mme Rouzier, adjointe à la mairie d'Aubinges,  
Mesdames Barthélémy, Chappuis, David, François, enseignantes.  
Mme Claudine Creugny, DDEN  
Mme Jaquet, Atsem à l'école maternelle de Parassy  
Membres excusés: M. Billebault, inspecteur de circonscription Cher Nord, les conseillers municipaux membres du conseil d'école.

En préambule, Mme David rappelle que le compte-rendu du conseil d'école réalisé par le président du conseil d'école et validé par un co-secrétaire de séance (un parent d'élèves) sera porté à la connaissance de tous par l'intermédiaire du site de la commune de Morogues. En revanche, un exemplaire papier sera consultable dans chaque école.

Une note informative sera diffusée dans les cahiers des élèves.

#### **1. Lecture du compte-rendu du dernier conseil d'école et bilan des actions envisagées.**

Mme Chappuis en fait lecture, elle remercie le SIRS pour l'achat du vidéoprojecteur et 2 ordinateurs portables.

Pour que les enfants puissent se rendre à l'aide aux devoirs à Morogues, il faut que ces familles fassent une demande exceptionnelle auprès du syndicat des transports d'Achères.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### **2 et 3. Résultats des élections des représentants de parents d'élèves**

Parents titulaires : Mesdames Van Iersel, Moreau, Collin et Gillet.

Parents remplaçants : Mesdames Foltier, Fondrillon, Bertin et Fiault.

Les 3 écoles devaient organiser leur propre élection, beaucoup de papier gaspillé surtout lorsqu'une même famille a 3 enfants sur les 3 sites. Quand les RPI seront-ils reconnus comme entité « école » avant les élections ? Pour Parassy, il y a eu 70 % de votants (- 5%), pour Aubinges et Morogues: les résultats sont de 73,30% et 62,70%.

Nous avons établi une délibération pour unir nos 3 conseils d'école et n'en faire qu'un.

Vote à l'unanimité.

#### **4. Présentation et vote du règlement intérieur de l'école pour l'année 2019-2020**

Une modification a été apportée au règlement départemental des écoles du Cher : Partie 1.1 « Admission à l'école maternelle et élémentaire »

La loi pour une École de la confiance a été promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019. Ainsi, elle porte l'instruction obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans et jusqu'à l'âge de seize ans. Le décret n° 2019-826 du 2 août 2019 prévoit les conditions d'autorisation d'un aménagement du temps de présence à l'école d'un enfant scolarisé en petite section de maternelle. C'est pourquoi, des modifications ont été apportées au règlement départemental des écoles du Cher.

Chaque directrice d'école a fait parvenir à ses représentants de parents d'élèves le règlement intérieur par voie électronique, idem pour les maires.

Vote            abstention : 0        contre : 1 (contre le droit d'accueil)        pour : 11

Celui-ci a été entériné par les membres du conseil d'école.

#### **5. Exercices attentat-intrusion et incendie**

A Parassy: pour la maternelle, l'exercice incendie a été effectué le jeudi 26 septembre, la sirène a bien fonctionné, les élèves se sont regroupés en moins d'1 minute au fond de la cour de récréation.

L'exercice attentat intrusion a été effectué le mardi 9 octobre, le signal sonore utilisé était verbal, les enfants se sont regroupés en silence dans le dortoir et y sont restés pendant 5 min en attendant la fin de l'alerte signalée par la sonnerie du portable de la maîtresse. Les enfants ont assez bien vécu psychologiquement cet exercice dans la mesure où aucun scénario factice n'avait été prévu, le seul but était de se cacher au cas où un danger extérieur venait à se produire.

GS/CP : - le 17 octobre a eu lieu l'exercice incendie, Mme François précise qu'elle avait oublié d'emporter le trousseau de clefs pour ouvrir le portail de la cour d'école.

- Le 18 octobre: exercice attentat-intrusion avec comme signal sonore la voix de la maîtresse; l'exercice a été bien accepté par les élèves.

Aubinges : - le 26 septembre a eu lieu l'exercice incendie : pas de remarques particulières, tout s'est bien passé.

- Le 7 octobre : exercice attentat-intrusion ; les enfants sont sortis et devaient se sauver de l'école jusqu'à la mairie pour appeler les secours. Pour cela, Mme Barthélémy désigne 2 responsables sécurité en CE2 qui ont comme mission de prévenir les secours.

Morogues : les 2 exercices ont été réalisés avant les vacances de la Toussaint : rien à signaler.

## **6. Évaluations nationales CP/CE1**

Les évaluations ont été passées entre le 16 et 27 septembre.

Pour la classe de CP, en français 3 domaines de compétences ont été évalués (la connaissance des lettres, la connaissance des sons et la compréhension en langage oral) et 4 en mathématiques (l'écriture et la compréhension des nombres de 0 à 10, la résolution de problèmes et la géométrie) avec des exercices chronométrés dans un seul livret de 64 pages.

Par rapport à l'année dernière, Mme François précise que l'Éducation Nationale a apporté quelques modifications sur certains exercices suite aux remarques des enseignants formulées l'an passé auprès des Inspecteurs.

Mme Barthélémy précise qu'il est très difficile de faire passer ces évaluations dans une classe à double niveau lorsque l'enseignante est seule dans l'école, la présence d'un ZIL serait nécessaire, serait-il possible de les détacher dans ce type de classe lorsque le remplaçant n'a pas été appelé?

## **7 .Effectifs pour l'année 2019**

P.S/M.S :  $9+9=18$

G.S/C.P :  $11+14 = 25$

CE1/CE2 :  $18 + 12 = 30$

CM1/CM2 :  $12 + 15 = 27$

Soit un total de 100 élèves.

## **8. Aménagement des locaux à Aubinges.**

M. Roblet a demandé d'ajouter ce point à l'ordre du jour : « Vote pour affectation de l'école d'Aubinges dans une salle du nouvel accueil périscolaire ».

Mme Rouzier précise que la préfecture demande l'accord du conseil d'école pour valider l'autorisation du transfert.

Question soumise au vote : « Êtes-vous favorable à ce que les élèves soient transférés dans les nouveaux locaux ; initialement prévus pour les N.A.P ? »

Vote à l'unanimité. Le conseil d'école valide le transfert.

## 9. Point canicule : que mettre en place en cas de fortes chaleurs

Par rapport à l'épisode caniculaire du mois de juin 2019, les conditions de travail étaient difficiles pour les élèves et les enseignantes. Aucune directive n'avait été formulée de la part de la DSDEN.

Si ces épisodes caniculaires venaient à se renouveler, Mme Barthélémy se demande à partir de quelle température peut-on se permettre de demander aux familles de garder leurs enfants dans la mesure du possible, tout en continuant d'assurer dans chaque classe un service d'accueil. D'autre part, que pourrait-on mettre en place matériellement dans nos classes pour lutter contre ces fortes chaleurs ?

- Mettre des couvertures de survie aux fenêtres ?
- Faire une demande auprès de la direction académique sur la conduite à tenir :

Question à monsieur l'inspecteur : « Si le cas venait à se reproduire de façon durable et soutenue, peut-on demander aux familles de garder leurs enfants tout en assurant un service d'accueil dans la classe par l'enseignante ? »

En absence de réponse de la DSDEN, le conseil d'école prendra sa décision lors de sa prochaine réunion.

## 10. Les activités éducatives, l'aide aux devoirs et la fête de Noël.

- **Tous les élèves du RPI** : dans le cadre du projet d'école « assurer les parcours culturels et artistiques », les élèves vont bénéficier d'un spectacle intitulé « Ramdam » qui fait référence aux histoires de l'auteur Geoffroy de Pennart le vendredi 22 novembre à Parassy. Nous remercions le théâtre Bambino qui nous offre leur première représentation.
- un des objectifs prioritaires de la maternelle étant la maîtrise du langage, les élèves de PS/MS participeront à la fête du livre et bénéficieront d'un spectacle le lundi 9 décembre.
- Claudine continue à venir lire des histoires aux enfants de la maternelle, une fois/mois le matin pour les PS/MS.
- Marché de Noël à la salle des fêtes de Morogues le dimanche 22 décembre. Mme David remercie la municipalité pour le prêt de la salle durant tout le week-end.

- Fête de Noël le vendredi 20 décembre à Parassy avec la présence de tous les enfants du R.P.I. Les enfants assisteront à un spectacle musical et théâtral « le sonophage » avec le musicien Michel Barbier ; pour un coût de 600€ puis ils déjeuneront ensuite dans la salle des fêtes. Les dames du service se rendront toutes à Parassy ce jour-là. L'après-midi, remise des cadeaux et des friandises. Le coût du cadeau est fixé à 10€ par enfant. Mmes David et Barthélémy demandent au président du SIRS s'il serait possible de verser cette somme sous forme de subvention aux coopératives scolaires afin de laisser une plus grande liberté dans l'achat des cadeaux, en effet certaines enseignes ne souhaitent pas être payées par mandat administratif.

- Mme François et David organiseront une classe de découverte à Azay Le Ferron dans La Brenne du mercredi 3 au vendredi 5 juin. Tous les élèves de la PS au CP s'y rendront. Le coût par élève est fixé à 206 € mais seule une participation de 85 € sera demandée aux familles. La différence étant prise à la charge de la coopérative scolaire de Parassy et l'APE. Des activités de découverte de la faune et de la flore de la Brenne seront au programme ainsi que des ateliers artistiques en lien avec les plantes du milieu.

Une réunion d'informations à destination des familles sera programmée courant janvier pour justifier de tout l'intérêt de ce type de séjour.

### **CE1/CE2 (Aubinges)**

- Dans le cadre du projet d'école relatif à l'objectif « offrir à tous les élèves l'accès à une première culture artistique », nos 3 écoles sont inscrites au dispositif « Passerelle des arts » qui offre la possibilité aux élèves d'avoir accès à des spectacles de haute qualité pour un coût de 3€/enfant. Les classes sont inscrites et dans l'attente de validation pour le choix des spectacles.

- Inscription au dispositif « école et cinéma » avec le visionnage de 3 films/an dont le 1<sup>er</sup> aura lieu en janvier.

- Ateliers théâtre avec Jean-Yves à raison d'une fois/semaine par demi-groupe (objectifs : positionner son corps dans l'espace et prendre la parole devant un groupe)

- Service civique avec l'arrivée de Morgane le 1<sup>er</sup> octobre avec comme projet la mise en place d'ateliers jeux pédagogiques.

- **CM1/CM2 (Morogues):**
- Le 14 novembre : rencontre balle ovale au stade de Morogues avec les Aix + Soulangis
- Le 18 novembre : visite de l'exposition au musée du Berry sur les fouilles d'Avaricum
- Le 25 novembre : 1<sup>ère</sup> projection du film en lien avec le dispositif « école et cinéma »
- Le 28 novembre : cross à Soulangis
- Projet en lien avec le prix des lecteurs du théâtre avec l'association du Carroi et Vincent Espéron : auteur/compositeur. Les enfants choisiront un extrait sur les 3 pièces de théâtre, ils travailleront sur les bruitages dans le but de créer une pièce radiophonique originale. Une subvention de 700€ a été allouée par l'Education Nationale.
  
- Soirée dansante organisée le samedi 14 mars à Parassy par l'APE dont les profits permettront de réduire le coût par élève de la classe de découverte.
  
- Vente de viennoiseries organisée par l'APE le dimanche 20 octobre. Bénéfices : 322 €55
  
- Créneaux piscine : 1<sup>er</sup> semestre pour les GS/CP de Parassy et les CM1/CM2 de Morogues les vendredis après-midi et au 2<sup>ème</sup> semestre, 10 séances pour les PS/MS de Parassy et les CE1/CE2 d'Aubinges mais les vendredis matins.
  
- L'aide aux devoirs concerne cette année 3 élèves ( 1 en CP, 1 en CE et 1 en CM1) et se déroule tous les mardis de 16h30 à 18h00 dans la cantine de Morogues. Cette aide est encadrée par une animatrice de la CDC. Les enseignantes demanderont l'année prochaine à changer le jour de cette aide car elle se trouve le même jour que les APC.

## **11. Questions diverses**

- Serait-il possible que toutes les maitresses utilisent la même fiche de renseignements élève à la rentrée, afin qu'enfants et parents puissent profiter de ce premier jour, sans consacrer trop de temps à l'administratif ?

Mme David est étonnée du caractère futile de cette question et met en garde les parents en leur rappelant que lorsque leurs enfants seront scolarisés au collège, il y aura de nombreux livres à couvrir en plus des documents à renseigner.

Il est du rôle des parents de remplir ses feuilles de renseignement la semaine de la rentrée même si cela peut paraître fastidieux mais si cela les arrange les 4 maîtresses auront la même feuille à la rentrée 2020.

- Serait-il possible d'autoriser les enfants qui arrivent tôt le matin à prendre une petite collation avant de prendre le bus le matin à la garderie ?

Mr Clavier répond Non, ce n'est pas à la garderie de se substituer aux familles mais c'est le conseil syndical qui prendra sa décision la semaine prochaine.

- Serait-il possible d'ouvrir la garderie à 7h15 le matin ? C'est un peu juste pour les parents qui embauchent à 8h à Bourges.

Le SIRS consultera les familles à ce sujet avant la fin de l'année. Les tarifs de la garderie et de la cantine seront amenés à augmenter.

- Certains parents aimeraient rappeler que la garderie n'est pas l'école. L'ambiance paraît un peu pesante pour les enfants. Serait-il possible de rappeler aux dames de la garderie que les enfants ont besoin de se détendre ?

Mr Clavier est resté à la garderie la semaine dernière et semble étonné par cette remarque car ce n'est pas l'idée qu'il s'en était faite.

Des portes ouvertes à destination des familles et de la population seront programmées un samedi matin.

- Le bus semble rouler un peu vite et les enfants ont ordre de se détacher avant l'arrêt du bus pour gagner du temps. Est-ce normal ?

Mr Clavier reconnaît que c'est de son fait si les enfants se détachent à proximité de l'arrêt du car mais sans se lever, c'était pour éviter qu'il prenne du retard dans sa tournée. A partir de lundi, les enfants ne se détacheront qu'à l'arrêt complet du bus.

- Certains parents aimeraient savoir si Cindy possède le CAP petite enfance ?

Non, elle ne possède pas le CAP petite enfance mais elle est en train de passer le concours d'ATSEM. Elle est en CDD.

Mme David rappelle l'importance de la formation d'une ATSEM auprès de professionnels avec alternance de périodes théoriques dispensées par des formateurs/enseignants et des périodes pratiques (dans une structure adaptée) pour que l'agent puisse acquérir toutes les compétences nécessaires pour travailler auprès de jeunes enfants.

- Il n'y a qu'une seule personne pour la cantine d'Aubinges et cela paraît difficile. Serait-il possible de mettre deux personnes ?

Mme Rouzier précise que l'agent communal d'Aubinges assure le transfert avec Mme Vataire et reste avec elle durant une partie du service.

## **12. Tour de table.**

- Mr Clavier dit se battre tous les jours pour que nos écoles continuent à vivre dans notre R.P.I, ce n'est pas facile mais c'est une richesse, seulement il faut que les parents soient tolérants pour que cela perdure.
- Les directrices souhaiteraient être informées en amont du changement d'emploi du temps des personnels de service, il est essentiel d'établir une bonne communication pour maintenir une bonne entente.

Madame DAVID remercie les membres présents.

La réunion se termine à 20 h 45 .

La présidente et secrétaire : Mme DAVID

La co-secrétaire : Mme Moreau